

Arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010.

Monsieur Le Maire de La Guyonnière

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 3 ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (article 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Stéphanie RAFFLEGEAU	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- au président du centre de gestion,
- au Représentant de l'Etat.

Fait à La Guyonnière, le 15 février 2010

Le Maire,
Michaël ORFÈVRE

